28/08/1517.

P.F. CHARNIER

Docteur en Droit

B.P.062

77242 CESSON CEDEX

Cesson, le 16 avril 1996

Monsieur CHANIER Y.
44, rue des Migneaux
78300 POISSY

Monsieur et Cher Camarade,

J'ai bien reçu votre mémoire que j'ai beaucoup apprécié. Comme vous me l'avez demandé, je joins à la présente, quelques notes sur mon activité dans le cadre du réseau C.N.D. Castille.

Tout d'abord, je dois préciser que mes souvenirs sont maintenant assez vagues, et qu'il m'est bien difficile d'être précis sur bien des points, ne serait ce que sur l'identité des personnes que j'ai rencontrées, et seulement connues par leur surnom. Je dois également écrire, qu'à l'époque, et, pendant toute la guerre, nous ignorions le nom du réseau pour lequel nous travaillions.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez utile de me demander, dans les limites de mes souvenirs et, bien entendu de mon activité.

Vous pourriez me joindre au (1) 60.63.68.76, en cas de besoin.

Je vous prie d'être assuré, Monsieur et Cher Camarade de mes meilleurs sentiments cordiaux.

P.F. CHARNIER

Note sur mon activité au profit du réseau C.N.D. CASTILLE.

J'ai été mobilisé comme tous les sursitaires, le 16 septembre 1939. Lors de l'invasion allemande, j'étais à l'Ecole de SAUMUR, et, lorsque nous avons entendu le Maréchal PETAIN, nous déclarer qu'il avait demandé l'armistice, nous décidons le jour même de partir en Angleterre avec notre lieutenant, mais celui ci nous dit que le Général commandant l'Ecole de Cavalerie de SAUMUR, avait décidé de résister à l'armée allemande, effectivement quelques heures plus tard nous prenons nos emplacements de combat. J'ai donc participé à la défense de ce secteur plus précisément au pont de Gennes, avec mes camarades les "Cadets de Saumur".

Comme vous le savez nous n'avons pas arrêté l'armée allemande, mais nous avons réussi à rejoindre notre Q.G. qui s'était replié à MONTAUBAN. En effet, nous étions bien décidés à ne pas nous faire faire prisonniers (j'ajouterais, contrairement à certains qui à cette époque, préféraient se faire prendre plutôt que prendre le risque d'essayer d'échapper aux allemands).

J'ai été démobilisé ainsi que la classe 37 à laquelle j'appartenais, le 12 Août 1940. Je suis donc retourné à JOIGNY, où nous habitions avant la guerre et j'ai eu la chance d'y retrouver ma mère ainsi que mes deux soeurs (j'ai perdu mon père en 1923).

J'ai été très étonné de voir que les joviniens acceptaient l'occupation allemande avec philosophie et qu'ils trouvaient les occupants corrects.

J'ai repris mon travail et j'ai été nommé Receveur de l'Enregistrement à CHARNY, à une vingtaine de kilomètres de JOIGNY, le titulaire de ce poste étant prisonnier de guerre j'étais donc receveur par intérim.

Dès cette époque ainsi que certains de mes camarades, nous pensions à faire de la Résistance, mais bien entendu nous n'avions aucun contact. J'ai rédigé des tracts que mon camarade "PRUDENT" cheminot au dépôt de Chemin de fer de Laroche Migennes faisait tirer et distribuer.

En septembre 1941 mon camarade et ami LACHAISE vient me voir. Il m'avait déjà exposé qu'il ne voulait pas rejoindre les troupes de Pétain, et il était recherché par la police de VICHY comme déserteur . Il me dit qu'il allait essayer d'aller en Angleterre. Il est alors en relation avec CHABAN DELMAS, que nous connaissions car il venait assez souvent en vacances à JOIGNY où ses beaux parents avaient une villa . Il semblerait qu'effectivement CHABAN DELMAS avait des contacts directement ou indirectement avec le réseau C.N.D. Castille. De passage à PARIS, en octobre 1941 je vais voir LACHAISE qui se cachait dans un appartement appartenant à M. PARODI, aujourd'hui

fusillé, frère du futur ministre à la Libération. Il me confirme qu'il n'a aucun papier et qu'il n'ose plus sortir. Je réfléchis et lui fais une proposition qu'il accepte. En effet, en tant que Receveur de l' Enregistrement je détenais les timbres fiscaux à 11 Fr. qui étaient nécessairement apposés sur les cartes d'identité, et je pouvais assez facilement me procurer les formules vierges desdites cartes d'identite.

De retour à CHARNY je confectionne donc cette carte d'identité, et vais à la Mairie de CHARNY, et, comme je connais la secrétaire, j'arrive à apposer le cachet de la Mairie sur cette carte. A première vue cette carte pouvait résister à tous les contrôles. Pour faciliter encore LACHAISE j' y porte mes nom et prénom, ainsi que mes dates et lieu de naissance de telle sorte que la carte d'identité de LACHAISE était exactement le double de la mienne , avec les mêmes numéros et date. Seul variait le signalement . J'étais très fier de mon travail qui, lors d'un contrôle téléphonique ne pouvait que s'avérer efficace.

J'étais vaguement inquiet, mais comme je savais que LACHAISE devait partir à LONDRES, je n'y attachais plus d'importance. Or, mon ami n'arrivait pas à quitter PARIS. Et ces compagnons lui demandèrent donc de les aider. Et, un jour, au bout d'un certain temps il m'indique qu'il est responsable du service radio pour Paris et sa région. Connaissant mon désir de nuire à l'occupant, il me demande si je serais d'accord pour qu'il me laisse un poste de radio qui lui servirait à émettre. Il me confirme que je ne risquais rien si les allemands le trouvaient car, me dit- il, le radio apporte lui même les quartz et que sans eux ce poste est exactement comme un poste normal. J'accepte donc avec presque de la joie et le poste est installé au dessus du bureau où il y avait le logement du Receveur mais que je n'occupais pas car je logeais à l'hôtel (l'Hôtel du Cheval Blanc!). Quelques jours plus tard il revient avec deux de ces camarades PHOEBUS et LAURIER. Ces derniers reviennent ensuite régulièrement, restent chaque fois deux ou trois jours et travaillent tout étrange que cela puisse paraître maintenant de 9 heures à midi et de 2 heures à six heures environ.

Un dimanche de mars 1942, je vois LACHAISE à PARIS, il est inquiet car me dit-il, il n'a pas de nouvelles de PHOEBUS et LAURIER, il me dit qu'il ira le lendemain à CHATOU où doivent être nos deux camarades qui devaient d'ailleurs venir le mercredi suivant travailler chez moi.

Le mercredi suivant je reçois dans la matinée un coup de téléphone de LACHAISE me disant qu'il arrivait par le car. Je vais le chercher en vélo et il me raconte les faits suivants : La veille mardi, il s'était rendu à CHATOU chez un dénommé SIMON, d' où SUBSOL et LAURIER devaient émettre, et était tombé dans une souricière tendue par la Feld Gendarmerie allemande. Il réussit à faire disparaitre les messages qu'il avait sur lui, mais solidement encadré, il est immédiatement emmené pour

interrogatoire à PARIS, à l'Hôtel CAIRE, 4 ou 6 boulevard RASPAIL. Dès le début de son interrogatoire, il présente la carte d'identité que j'ai établie, où les allemands prennent soigneusement tous les renseignements. Ensuite il raconte une vague histoire de marché noir; tant et si bien qu'au bout d'un après midi d'interrogatoire la S.D. le relâche le considérant comme étranger à leur affaire. Cependant il a pu apercevoir SUBSOL arrêté dans une salle. Dès sa sortie il téléphone à son chef, je crois qu'il s'appelait JACQUES ou DAVIS , qui est peut être le commandant REVEZ, pour le mettre au courant de ce qui vient de lui arriver, et des arrestatons éventuelles, car il a pu voir une liste de suspects détenue par la S.D..Il demande également l'autorisation de venir me prévenir, on la lui accorde, et on l'assure de la possibilité pour nous deux de passer en ANGLETERRE.

Dès le début de son récit, je commence par déménager tout ce qui peut être compromettant dans le bureau, à commencer par le poste radio . Je ne suis alors qu'à moitié décidé à quitter CHARNY, en effet, à cette époque mon salaire de receveur était ma seule source de revenus. A ce moment là de mes pensées, je devais être à l'hôtel, des amis me préviennent que la police allemande m'attend à mon bureau. Je confie la garde de toutes mes affaires y compris le poste à Mme HAMELIN Jacqueline (belle soeur de CHABAN DELMAS) qui était venue me voir par hasard à CHARNY ce jour là, et, je me sauve en compagnie de LACHAISE à PARIS où nous arrivons le soir même. Nous nous réfugions dans un appartement qui appartenait à Mme HAMELIN J. , en face du stade Jean Bouin. Puis nous voyons POUCET qui nous délivre des faux papiers et le 4 avril 1942, notre chef (DAVIS ou JACQUES), vient nous prévenir du départ pour le lendemain. Passage de la ligne de démarcation sans histoire en barque à CHALONS/SAONE, organisé par CESAR, alias JULES alias FELIX.

Puis nous arrivons à MARSEILLE d'où nous devons partir pour l'Afrique du Nord. Mais au bout de quelques jours devant les difficultés, LACHAISE et moi quittons MARSEILLE en laissant notre adresse à nos amis (LECOMTE, A.B.C. ALBERT ...) Puis nous allons voir M. LACOSTE alors Percepteur à THONON LES BAINS, Ministre de la Production industrielle, à la Liberation ,qui nous présente lors d'une visite ultérieure à M. PIERRE ROBERT. Puis nous repartons, mais je n'avais plus un sou en poche . Je je dois aller au Ministere des Finances à PARIS (le Directreur de l' Enregistrement de l'Yonne à AUXERRE me conseille d'aller voir de sa part un Administrateur , à la Direction Générale des Impôts, Administrateur dont je n'ai pas le nom en mémoire actuellement) et, qui courageusement a bien voulu s'occuper de moi . Il m'a prié de me rendre, par mes propres moyens à la Direction des Services Fiscaux de BOURG en BRESSE où seul le Directeur devait connaître mon histoire, avec le moins de détails possibles, d'ailleurs . En effet, je ne pouvais rester en zone occupée. C'est ainsi que j'ai été nommé receveur intérimaire à CHATILLON/ CHALARONNE.

Mais le 13 août 1942, je décide de profiter du pont du 15 août pour aller à PARIS pour , entr'autres y voir LACHAISE. Malheureusement vers 21 heures je me fais prendre par une patrouille en tentant de franchir la ligne de démarcation, à NAVILLY près de SEURRE. Je suis donc amené à un officier allemand, à qui j'explique que je ne tentais pas de franchir la ligne de démarcation , mais que je venais simplement demander des renseignements pour savoir comment faire pour passer en zone occupée. Les soldats qui m'ont arrêté confirment que je ne me suis pas sauvé lorsque qu'ils m'ont vu.

Mon interrogatoire se poursuit plutôt courtoisement jusqu'au moment où une heure après mon arrestation, environ, l'interprète cherchant dans ses listes de suspects y trouve mes nom , prénoms, date et lieu de naissance, numéro, date et lieu de délivrance de ma carte d'identité, ainsi que les références de ma carte d'alimentation, le tout suivi de la mention "Fait partie d'une organisation d'espionnage, décision du Commandant du Grand Paris du 26 mai 1942". Evidemment l'atmosphère change du tout au tout, l'interprète se met à danser autour de moi en n'osant pas trop m'approcher et en criant "nixt couteau, nixt couteau!" puis je dois me déshabiller et on me met dans un coin de la pièce, dans la tenue d'Adam surveillé par un soldat armé d'un fusil, baionnette au canon. Le lendemain matin on me transfère à la prison de BEAUNE, puis le lendemain à la prison de DIJON où j'arrive en cellule au secret bien entendu, le 15 août vers la fin de la matinée.

Vingt jours environ après mon transfert je suis interrogé, non à la prison mais par la S.D. rue du docteur Chaussier (?) à DIJON, où je suis amené en voiture, coincé entre deux policiers. L'interrogatoire dure environ 4 heures, mais les policiers ne font qu'établir mon "curriculum vitae", et , aucune mention n'est faite de mon appartenance éventuelle à une organisation quelconque . Cependant, j'aperçois la même mention sur mon dossier, que celle que j'avais vue sur la liste des suspects. On me ramène ensuite à la prison, où je m'aperçois que je peux passer la tête à travers les barreaux, j'en profite la nuit suivante pour essayer de m'évader, mais si je peux sortir de ma cellule comme je le pensais, je ne peux sortir de l'enceinte de la prison elle même, et je me vois contraint de rentrer dand ma cellule. Le 10 novembre, je suis changé de cellule, toujours au secret, et le bruit court que ces cellules sont réservées aux otages, qui risquent d'être fusillés le 11 novembre. Le lendemain matin vers 4 ou 5 heures du matin j'entends le bruit de cellules qu'on ouvre et celui des prisonniers qui sortent. Heureusement ma cellule n'a pas été ouverte ce jour là. Je ne sais pas si mes camarades ont été fusillés ce jour là mais ce que je sais c'est que personnellement j'ai eu très peur.

Quelques temps après on me transfère de cellule et je me trouve avec trois détenus, de droit commun, je crois. Puis le temps

passe on me change plusieurs fois de cellules et un jour le dimanche entre Noël et le Jour de l'An, on vient me chercher à midi, "CHARNIER ! Tribunal!". Je suis le gardien et je me trouve en face d'un officier allemand qui me fait savoir que je suis condamné à trois mois de prison pour tentative de franchissement de la ligne de démarcation, et puisqu'il y avait plus de trois mois que j'avais été arrété, j'étais libre, mais, ajoute-il, il ne fallait pas que mon infraction me serve à passer la ligne et je serai donc reconduit en zone libre. J'attends donc patiemment , mais, huit jours après je suis toujours là et je crois savoir que le convoi ramenant les prisonniers en zone libre est déjà parti. Je demande donc l'interprète et lui demande pourquoi je suis toujours là, celui ci me répond "Oh mon pauvre M. CHARNIER, excusez nous, il y avait une petite note que nous n'avions pas vu dans votre dossier , et, il faut que l'on vous transfère de prison" . Je n'insiste pas, j'ai bien compris, et je commence à m'inquiéter sérieusement. Effectivement, quarante huit heures après, vers cinq heures du matin, on m'emmène à la gare de DIJON, oû nous prenons un rapide qui arrive à PARIS vers 10 heures., puis vers 13 heures nous arrivons en car à FRESNES, après avoir fait un détour Avenue FOCH au siège de la S.D. où nos gardes semblaient avoir été chercher des papiers, ou des instructions. Dans ma cellule je trouve M. FAWTIER, Professeur à la Sorbonne je crois, spécialisé en Littérature Anglaise, et M. THOMAS, Directeur d'une Compagnie de Production Cinématographique. Huit jours plus tard, on m'emmène, toujours en voiture particulière, Avenue Foch pour interrogatoire et la première question que l'on me pose est la suivante "Pourquoi lorsqu'on vous a arrété, à DIJON, n'avez vous pas dit que vous aviez déjà été arreté par la police allemande à CHATOU en Mars dernier, chez M. SIMON ?" Je me rends compte que, comme je l'avais pensé ,ils me prennent pour LACHAISE et je pense que je peux peut-être m'en tirer si SUBSOL et LAURIER n'ont pas parlé de mon activité personnelle. Je nie donc tous les faits qui me sont reprochés. Ils me montrent des photos de face et de profil de PHOEBUS et de deux autres personnes que je ne connais d'ailleurs pas . Je leur réponds que je ne connais pas ces hommes , que je ne les ai jamais vus. Ils insistent , me menacent de me fusiller le lendemain matin si je ne leur dis pas la vérité, me disent qu'ils ont les moyens de me faire parler si je leur mens. Je suis de moins en moins fier, mais croyant savoir d'une part, que tous les agents du réseau arrétés avaient déjà été fusillés, et d'autre part, des camarades m'avaient dit que les allemands n'organisaient pas de confrontation, car elles ne leur donnaient pas de résultats, je leur rétorque" eh bien, mettez les en face de moi, et vous verrez bien s'ils me connaissent!" Enfin, après quatre heures de menaces, n'ayant rien tiré de moi, ils me remmènent à FRESNES. Mais le lendemain matin à huit heures, le gardien vient me chercher pour la confrontation : je n'en reviens pas! Je descends donc au rez de chaussée et je vois à la porte d'une cellule quatre individus le nez au mur et les mains derrière le dos et je reconnais le premier qui n'est autre que SUBSOL ! L'officier qui m'avait

interrogé me fait rentrer dans cette cellule puis SUBSOL, je vais au fond de la cellule et SUBSOL reste à l'entrée près de l'officier allemand. A ce moment les trois autres détenus, toujours à la porte de cette cellule, se mettent à parler entre' eux . L'officier allemand, furieux sort pour les faire taire. Cet instant m'a suffi pour faire un signe de dénégation à SUBSOL, qui semble fort étonné de ma présence. Puis l'officier rentre et demande à SUBSOL, s'il me connait, celui ci répond négativement, mais d'une manière que je ne trouvais pas très convaincante. L'officier s'énerve et lui demande" enfin, ce n'est pas LACHAISE ?" A ce moment SUBSOL me semble soulagé et répond " Ah mais non, LACHAISE est bien plus grand (je mesure moins d'un mètre soixante dix) il est brun (je suis plutôt blond), vous n'avez qu'à demander aux gendarmes qui ont arrété LACHAISE ils vous le diront...".Je me pense sauvé au moins provisoirement, les trois autres détenus ne me connaissaient pas, je ne craignais rien , l'un d'eux devait être SIMON, je crois l'avoir reconnu d'après les photos qui m'avaient été montré la veille. On me remonte alors dans ma cellule et deux ou trois jours après je redescends pour interrogatoire et je suis interrogé cette fois ci par un inspecteur de police, mais français celui là! qui m'interroge mais très brutalement "Ah, tu ne veux pas me dire à qui tu as donné tes papiers alors tu n'es pas près de sortir d'ici!. Je m'étais défendu en lui disant que j'étais célibataire et que je logeais toujours en hôtel et qu'il était toujours possible qu'un individu dangereux ait pu récupérer les renseignements dont il avait besoin pour faire des faux papiers, et , que je n'en étais pas responsable.

Mais, deux ou trois jours après à huit heures du matin, le gardien vient me chercher et me dit que je suis libre. Je quitte FRESNES vers dix heures et comme on me l'avait demandé à ma sortie de FRESNES, je me rends Avenue Foch dans le bureau où j'avais été interrogé, où j'arrive vers midi . L'officier allemand, qui m'avait interrogé me fait alors cette remarque "Tiens ils vous ont relâché ! Puis il me recommande de ne rien dire de ce que j'avais pu voir ou entendre sinon.....Il me demande ce que je vais faire et au dernier moment, il me montre une carte de la région parisienne et me demande de lui situer CHATOU sur cette carte. Or à cette époque je ne savais pas où se trouvait cette commune, je ne l'ai donc pas trouvé. Enfin il eut le toupet de me serrer la main et de me souhaiter bonne chance!.

Dès que je peux, je joins LACHAISE et lui fais un rapport détaillé de tout ce que j'avais pu saisir pendant l'interrogatoire, puis pendant six mois, je me terre, je me repose et tâche de me faire oublier.

Avant de terminer je voudrais faire une remarque : SUBSOL a été très violemment critiqué pour avoir parlé : or, personne qui n'y est passé peut savoir comment il réagirait à la torture, d'autre part, nous avions des instructions pour changer de

pseudo et d'adresse dans la mesure du possible dès que l'un de nous était arrété. Enfin, je constate qu'après neuf mois de détention certainement dans des conditions très difficiles, SUBSOL qui me connaissait parfaitement ne m'a pas dénoncé en présence de l'officier allemand, or, s'il savait que je n'étais pas LACHAISE, il savait très bien que je détenais un poste émetteur puisqu'il était venu plusieurs fois chez moi pour émettre.

Je voudrais à sa mémoire exprimer ici toute ma reconnaissance.

P.F. CHARNIER